ROYAUME DU MAROC

Ministère de la Santé

Direction du Médicament
et de la Pharmacie

المملكة المغربية
ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ

وزارة الصحة
ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵏ ⵜⴷⵓⵙⵉ

مديرية الأدوية و الصيدلة
ⵜⴰⵎⵙⵍⴰ ⵏ ⵉⵙⵓⴼⴰⵔ ⴷ ⵜⵙⴰⵙⴼⵔⵜ

N° 724 DMP/D/18

Rabat, le 28 MAI 2021

Monsieur le Président du Conseil Régional des Pharmaciens d'Officine du Nord

Objet : Rappel des lots N° 904700 et N° 904701 de la spécialité pharmaceutique IMUREL 50mg comprimés pelliculés ; boite de 100.

Suite aux réclamations concernant la spécialité pharmaceutique citée en objet, des missions d'inspections ont été diligentées auprès des officines de pharmacies, des établissements grossistes répartiteurs et de l'établissement pharmaceutique industriel SOTHEMA .

En effet, il a été constaté que les lots N° 904700 et N° 904701 de la spécialité pharmaceutique IMUREL 50mg comprimés pelliculés ; boite de 100, contiennent des blisters au nom de la spécialité pharmaceutique IMURAN 50 mg avec une étiquette apposée sur le conditionnement primaire (blisters) mentionnant : « la spécialité pharmaceutique IMURAN 50 mg est identique en tout point de vue à IMUREL 50 mg, les laboratoires SOTHEMA ».

Actuellement, deux modèles différents de IMUREL 50mg comprimés pelliculés ; boite de 100, sont mis sur le marché marocain : l'un comporte des blisters au nom de IMUREL et l'autre avec des blisters au nom de IMURAN.

De ce fait, le Ministère de la Santé a ordonné le rappel des lots N° 904700 et N° 904701 du médicament IMUREL 50mg comprimés pelliculés ; boite de 100.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées

Pour le Ministre et P.O.
La Directrice du Médicament
et de la Pharmacie
Ministère de la Santé
Pr. Bouchra MEDDAH